

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2025-67

Séance du 28 juillet 2025 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juillet 2025, s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire sous la présidence de Rémi Goube, Maire.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Didier Riche, Olivier Bridelance, Gilles Apeloig, Fatima Chomat, Elisabeth Martin.

Représentés : Soazig Quillard par Rémi Goube, Sophie Thomas par Olivier Bridelance, Michel Pécoul par Fatima Chomat

Secrétaire : Gilles Apeloig

2025-67 : Autorisation donnée au maire de recruter un contractuel pour un emploi permanent de Secrétaire Général de Mairie (création de poste)

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi il appartient à celui-ci de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Suite au départ de madame Sandrine Hirschler (qui exerçait à temps complet les fonctions de Directrice Générale des Services) depuis le 17 mars 2025, la commune souhaite créer un poste permanent à temps non complet de Secrétaire Général dès que possible.

L'appel d'offre lancé en bonne et due forme (Réf 038241231000766) n'ayant pu aboutir dans le cadre du recrutement par mutation ou mise à disposition d'un fonctionnaire, la seule candidate ayant satisfait aux exigences du comité de sélection à l'issue de la procédure ayant un niveau de qualification au-delà de ce que la réglementation en vigueur permet pour une commune de moins de 2000 habitants non surclassée,

Monsieur le Maire, après en avoir vérifié la possibilité réglementaire auprès des services préfectoraux et suite aux travaux préparatoires du conseil à ce sujet, propose de recruter cette même personne, madame Héloïse Nief, Ingénieure Principale, en tant que contractuelle, selon les modalités suivantes :

- Cet agent sera recruté par voie de contrat à durée déterminée.
- Dans un premier temps dans le cadre d'une disponibilité de droit, soit pour six mois, durée maximale.
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse via des contrats à durée déterminée.
- La durée totale des contrats à durée déterminée ne pourra excéder six ans.
- A l'issue de cette période de six ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée.
- Son temps de travail pour la commune sera compris entre 60 et 75% d'un temps complet, la décision de pourcentage exact dépendant de la négociation en cours avec la régie qui doit entériner son projet de l'employer indépendamment en tant que directrice administrative.
- Sa rémunération sera au maximum celle calculée par référence au revenu mensuel auquel elle émerge dans son emploi actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à mener les négociations pour finaliser l'embauche de madame Héloïse Nief en tant que Secrétaire Générale.

VOTANTS 10 POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous
Gresse-en-Vercors, le 28 juillet 2025
Monsieur Rémi Goube
Maire



Délibération transmise à la préfecture le / / et affichée et publiée le / /